

Question présentée par le député :
M. Charles Sellegger

Date de dépôt : 27 janvier 2022

Question écrite urgente

Coût des procédures médiatiques classées

Les acquittements sans recours du Ministère public et les classements d'affaires pénales fortement médiatisées, instruites en profondeur par ce dernier, se sont multipliés ces derniers mois.

Ces instructions sans lendemain autre que des dégâts d'image irréparables pour leurs cibles sont évidemment à la charge du contribuable, non seulement par ce qu'elles coûtent en temps et en moyens judiciaires, mais aussi en immobilisation de moyens pour l'Etat.

Dans les trois cas de figure suivants, quels ont été les coûts directs et indirects des instructions pénales finalement classées ?

1) Affaire Simon Brandt : coût de la procédure, coût des heures consacrées par la justice, montant des indemnisations ?

2) Affaire Juan Carlos : coût de la procédure, des commissions rogatoires, des frais des procureurs, des heures de travail fournies par les magistrats, de mandat d'experts attribués, etc. ?

3) Affaire des policiers liés au milieu de la prostitution aux Pâquis : coût de la procédure et coût total des salaires payés aux policiers suspendus et interdits de travailler durant près de deux ans ?

Sur cette dernière affaire, y a-t-il encore des procédures administratives ouvertes et des policiers payés à ne rien faire ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour le soin qu'il apportera à ses réponses, et, dans la mesure de leur contribution, je remercie également le Ministère public et le DSPS.